

Séance extraordinaire du 24 août 2016



2016-08
171

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 24 août 2016 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire trésorière, est présente;

M. Marc-André Doyle, directeur général sortant et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 22 août 2016 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, Monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Cession de terrain 17e rue Est

04.02 - Redressement des loyers commerciaux

04.03 - Avancement Express Beauce Mégantic

04.04 - Lumière de rue 17e rue Est

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

04 - SUJETS À DISCUTER

**2016-08
172**

04.01 - Cession de terrain 17e rue Est

Attendu le projet de construction de résidence, présenté par M. Marc Champagne et Mme Christina Ainsley, sur un terrain situé sur la 17e rue Est, matricule 7092 75 5054;

Attendu que la marge de recul avant demandée pour l'implantation de la résidence est non conforme à notre règlement de zonage 373-2007:

- Marge avant demandée : 2,97 mètres
- Marge avant minimum exigée au règlement 373-2007 : 7.5 mètres

Attendu qu'un poteau d'Hydro Québec, en façade du terrain, rend l'implantation de la résidence difficile;

Attendu que l'emprise de rue de la municipalité est de 70 pieds / 21.34 mètres (alors qu'elle est normalement de 60 pieds / 18.29 mètres) et que la nouvelle construction sera dans le cercle de virage de la rue;

Attendu qu'une cession d'une partie du terrain appartenant à la municipalité régulariserait la marge avant de la nouvelle résidence;

Attendu les recommandations du comité des travaux publics;

En conséquence

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité la Guadeloupe vende à M. Marc Champagne une partie du lot 29B du rang B du Canton de Forsyth le tout tel qu'il apparait au projet d'implantation, minute 10 434, préparé par M. Francis Carrier arpenteur géomètre, déposé devant ce conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Description du terrain :
 - Façade: irrégulière
 - Profondeur: 5.31 mètres
 - Superficie: 65,6 mètres carrés
- Prix : 1\$
- Condition liant le vendeur :
 - Le terrain est vendu arpenté, piqueté et cadastré. À cette fin le conseil mandate M. Francis Carrier, arpenteur géomètre pour la préparation du plan d'arpentage, le piquetage du terrain et l'enregistrement d'un lot distinct au registre foncier du Québec. S'il y a lieu, il est également mandaté pour la préparation de la désignation technique du terrain.
- Signataires municipaux
 - Il est également résolu de mandater les personnes suivantes pour la signature des documents notariés :
 - M. Rosaire Coulombe, maire
 - Mme Christiane Lacroix, directrice générale
- Autres précision
 - M. Champagne informe qu'il choisit de procéder devant Me Mario Mathieu pour la préparation de l'acte de vente :
 - Les frais de notaire seront assumés par l'acheteur.

Adoptée unanimement.

**2016-08
173**

04.02 - Redressement des loyers commerciaux

Attendu la résolution # 2016-03-60 de ce conseil;

Attendu le tableau "redressement des loyers commerciaux", déposé devant ce conseil par la direction générale, et intégrant les données de taxation pour les exercices 2014-2015 et 2016 ;

Attendu les discussions intervenues en comité plénier concernant la pertinence de procéder à la correction des baux commerciaux de P.I.P.C. inc et Beauce Optique inc.;

En conséquence:

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- de mandater la direction générale afin de:
 - négocier et rédiger un projet de modification des baux commerciaux, de PIPC inc et Beauce Optique inc., de telle sorte que les locataires assument directement leurs taxes foncières, municipales et scolaires, à compter du 1er janvier 2017;
 - Le conseil comprend que conséquemment le prix du bail sera réduit proportionnellement à la valeur projetée des taxes foncières municipales et scolaires
- d'autoriser la secrétaire-trésorière à rembourser, aux commerces concernés, 50% de la valeur des taxes scolaires 2016 en sus des déboursés déjà autorisés par la résolution 2016-03-60

Adoptée unanimement

**2016-08
174**

04.03 - Avancement Express Beauce Mégantic

Attendu la procédure d'expropriation amorcée par la municipalité La Guadeloupe à l'égard de l'emprise désaffectée de la voie ferrée, propriété de Express Beauce Mégantic inc.;

Attendu que cette procédure est contestée par Express Beauce Mégantic;

Attendu que la municipalité doit déposer un argumentaire en réponse aux éléments de contestation de Express Beauce Mégantic inc.;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le document "Contestation de la procédure d'expropriation / Argumentaire vs éléments de défense", daté du 2016-08-22 et déposé devant ce conseil, et de le transmettre à notre avocat mandaté au dossier.

Ce document ne sera pas considéré comme un document public tant que la procédure judiciaire de contestation ne sera pas terminée

Adoptée unanimement.

**2016-08
175**

04.04 - Lumière de rue 17e rue Est

Attendu la nouvelle construction à venir à l'extrémité de la 17e rue Est;

Attendu que ce secteur est peu éclairé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- l'ajout d'une nouvelle potence avec tête d'éclairage led équivalent à une fixture d'éclairage de 100 watts sodium
- de mandater Jocelyn Roy Électrique 2010 inc. pour la fourniture et l'installation des équipements, comme convenu dans l'appel d'offres 03-014-02 "Entretien du réseau d'éclairage public"
- de demander à Hydro Québec de procéder au raccordement de la nouvelle potence au réseau de distribution d'électricité et d'accepter de payer, à Hydro Québec, les frais de raccordement.

Adoptée unanimement.

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2016-08
176**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h50

Rosaire Coulombe, maire

Christiane Lacroix, directrice générale